

Rapport d'évaluation

**Évaluation du programme
Techniques de diététique (120.01)
conduisant au
diplôme d'études collégiales (DEC)**

au Cégep de Rimouski

Octobre 2006

Commission d'évaluation de l'enseignement collégial

Québec 

Introduction

L'évaluation du programme *Techniques de diététique* (120.01) donné au Cégep de Rimouski s'inscrit dans le cadre de la demande faite aux collèges par la Commission d'évaluation de l'enseignement collégial (CEEC) d'évaluer un de leurs programmes, préférablement élaboré par objectifs et standards, en appliquant leur propre politique institutionnelle d'évaluation de programmes.

Le rapport d'autoévaluation du Cégep de Rimouski, dûment adopté par son conseil d'administration, a été reçu par la Commission le 2 décembre 2005. Un comité dirigé par une commissaire l'a analysé puis a effectué une visite à l'établissement les 12 et 13 avril 2006¹. À cette occasion, le comité a rencontré la direction de l'établissement, les personnes ayant travaillé à l'autoévaluation, des professeurs² ainsi que des étudiants. Cette visite a permis un examen complémentaire des principaux aspects de la mise en œuvre du programme.

Le présent rapport expose les conclusions de la Commission, après que celle-ci ait analysé le rapport d'autoévaluation et recueilli de l'information additionnelle lors de la visite. À la suite d'une brève présentation des principales caractéristiques du Cégep de Rimouski et du programme évalué, le document présente des observations sur la démarche d'évaluation suivie par l'établissement et les résultats obtenus à partir des critères retenus par la Commission, soit la pertinence du programme, sa cohérence, la valeur des méthodes pédagogiques, l'évaluation des apprentissages et l'efficacité du programme. Le rapport traite de plus des autres critères choisis par l'établissement. Enfin, il traite du suivi que le Collège apportera à son évaluation de programme. La Commission formule, au besoin, des commentaires, des suggestions et des recommandations susceptibles de contribuer à l'amélioration du programme d'études.

-
1. Outre la commissaire, M^{me} Nicole Lafleur, qui en assumait la présidence, le comité était composé de : M^{me} Pierrette Bergeron, professeure en *Techniques de diététique* au Cégep Limoilou, M^{me} France Dussault, coordonnatrice du Département *Technologie de la transformation des aliments* au Cégep régional de Lanaudière à Joliette et M^{me} Nancy Gardner, agente de recherche et de développement à l'Agence canadienne d'inspection des aliments. Le comité était assisté de M. Robert Payeur, agent de recherche de la Commission, qui agissait à titre de secrétaire.
 2. Dans le présent document, le genre masculin désigne, lorsque le contexte s'y prête, aussi bien les femmes que les hommes.

Principales caractéristiques de l'établissement et du programme

Le Cégep de Rimouski est un établissement d'enseignement collégial public fondé en 1967 à partir du regroupement de plusieurs institutions de la région dont le Séminaire de Rimouski, l'Institut technologique de Rimouski, l'École des infirmières de l'Hôpital Saint-Joseph de Rimouski, l'École normale et l'Institut familial. Créé en 1944, l'Institut maritime du Québec (IMQ) est devenu une composante du Cégep en 1974.

Le Cégep de Rimouski offre 23 programmes conduisant à un diplôme d'études collégiales (DEC) ainsi que des programmes menant à une attestation d'études collégiales et une session d'accueil et d'intégration. Des 18 programmes techniques offerts au Cégep, quatre appartiennent au secteur de la santé dont le programme *Techniques de diététique*. La population étudiante du Cégep a diminué du tiers de 1994 à 2004, passant de 3 793 à 2 571 élèves. Ce phénomène est principalement attribuable à la décroissance de la population dans la région du Bas-Saint-Laurent.

En 1971, dans la foulée des réformes qui ont mis fin aux instituts familiaux et à l'ancien programme *Techniques de l'alimentation*, le programme *Techniques de diététique* est mis en œuvre à Rimouski. Après une première révision en 1984, le programme est à nouveau révisé en 1989 et devient l'actuel programme 120.01 défini en objectifs dans les *Cahiers de l'enseignement collégial*. Depuis 1999, le ministère a réalisé tous les travaux menant à l'implantation du nouveau programme formulé en objectifs et standards. Le Collège attend l'autorisation d'implantation du ministère pour démarrer les travaux d'élaboration locale du nouveau programme.

Le programme *Techniques de diététique* (87 ²/₃ unités) prépare l'élève à œuvrer dans les quatre champs d'activités suivants : la gestion des services alimentaires, la technologie des aliments, la nutrition appliquée à diverses clientèles et l'inspection. Étant faiblement pourvu d'industries agroalimentaires, l'environnement du Collège offre principalement des emplois pour ses diplômés dans les trois premiers champs de spécialisation.

Le nombre d'élèves dans le programme *Techniques de diététique* est passé de 92 à 44 élèves entre 1994 et 2004. Au cours de la même période d'observation, les élèves en changement de programme du Collège ont constitué la majorité de la clientèle du programme. Au moment de la visite, 52 élèves étaient inscrits dans le programme, ce qui représente une légère augmentation par rapport à l'année précédente.

De plus, les élèves inscrits à la première session du programme à l'automne 2005 étaient plus nombreux en provenance du secondaire que les élèves ayant déjà des acquis au collégial (17 et 11 élèves respectivement)³. La clientèle du programme est constituée très majoritairement d'étudiantes. En formation spécifique, le Collège emploie l'équivalent de 4 professeurs à temps plein. Deux techniciennes à temps partiel assurent le support aux activités de laboratoire.

3. Depuis 1997, seule l'année 2003 a connu une situation similaire (nouveaux inscrits : 12 élèves du secondaire contre 7 élèves des autres programmes collégiaux).

Évaluation du programme

La démarche institutionnelle d'évaluation

Conformément à la politique institutionnelle d'évaluation des programmes d'études (PIEP), le Collège a sélectionné le programme *Techniques de diététique* en s'appuyant sur les informations du *Cahier d'analyse menant au choix des programmes à évaluer*. Le faible taux de recrutement des élèves du secondaire et la problématique des créneaux d'emplois des finissants ont constitué des enjeux importants qui ont motivé l'évaluation du programme. L'implantation prévue du programme selon l'approche par objectifs et standards a également contribué au choix de ce programme et a été une opportunité de faire un bilan du programme actuel.

En octobre 2001, la Commission avait jugé que l'application faite par le Cégep de Rimouski de sa politique institutionnelle d'évaluation des programmes, lors de l'évaluation de son programme *Technologie de la mécanique du bâtiment* (221.03), était peu conforme et inefficace. La Commission avait adressé au Collège quatre recommandations de portée générale lui demandant : de respecter le processus prévu dans sa politique institutionnelle d'évaluation des programmes d'études; d'élaborer un devis au début de toute démarche d'évaluation de programme; de recueillir toutes les données pertinentes et d'en faire une analyse approfondie en fonction des enjeux ciblés; et enfin, de se doter d'un plan d'action au terme de chacune de ces démarches. La Commission avait demandé au Collège, à l'occasion d'une prochaine évaluation de programme d'études, d'évaluer de nouveau l'application de sa PIEP et de lui soumettre son rapport, ce qu'il a fait à l'occasion de l'évaluation du programme *Techniques de diététique*.

De manière générale, la Commission observe que les recommandations formulées en 2001 ont été prises en charge adéquatement. Le processus de l'évaluation s'est déroulé à l'intérieur du délai prévu : les travaux ont débuté en janvier 2004 par la mise sur pied d'un comité d'autoévaluation et se sont poursuivis jusqu'à l'hiver 2005. Le comité d'autoévaluation était composé d'une adjointe à la Direction des services éducatifs, d'une conseillère pédagogique et de deux enseignantes au Département de diététique. Malgré ce que spécifie la PIEP, aucun enseignant de la formation contributive n'a fait partie du comité. De plus, sur des enjeux particuliers, le Collège devait aussi s'adjoindre, conformément à la PIEP, des représentants du marché du travail, des élèves du programme et des personnes-ressources. Le Collège aurait gagné à suivre l'application de la PIEP en ce qui concerne la présence de ces personnes dans le comité, d'autant plus qu'il avait identifié des enjeux majeurs liés au marché du travail et au recrutement des élèves. Enfin, la

Commission remarque qu'aucun représentant de la composante de la formation générale n'a siégé au comité d'autoévaluation.

L'évaluation de l'application de la PIEP a été confiée à l'adjoint à la Direction des études, coresponsable des services de la qualité de l'enseignement et des programmes. Il fut appuyé de la conseillère pédagogique ayant participé au comité d'autoévaluation. Un questionnaire a été administré aux membres du comité d'évaluation de diététique. Par la suite, un comité de lecture a été formé par la Commission des études et le rapport a été adopté au conseil d'administration.

En conformité avec sa PIEP, le Collège a élaboré un devis d'évaluation. Celui-ci identifie une problématique pour chacun des six critères abordés dans le rapport d'autoévaluation : la reconnaissance de la profession, la faiblesse notée dans la structure actuelle du programme, la faiblesse marquée des résultats des élèves dans les cours du domaine des sciences, les difficultés liées aux équipements non adaptés et au perfectionnement des enseignants, la faible rétention des élèves dans le programme et, enfin, la problématique du recrutement.

Le Collège a procédé à une collecte de données perceptuelles au regard des enjeux ciblés. Des questionnaires ont notamment été distribués aux employeurs afin de vérifier leur connaissance du programme et leurs attentes à l'égard de la formation en diététique. Le comité d'autoévaluation a également administré des questionnaires aux élèves du programme durant le trimestre d'hiver 2004, aux anciens élèves (17 répondants), aux enseignants de la formation spécifique et de la formation contributive ainsi qu'aux techniciennes du Département de diététique. Le Collège a manifestement accordé beaucoup de soin à la méthodologie de l'évaluation. La Commission tient à souligner la richesse des informations contenues dans le rapport d'autoévaluation du programme et dans le rapport d'autoévaluation de la mise en œuvre de la PIEP. Elle note en particulier la rigueur apportée à la rédaction du rapport de la mise en œuvre de la PIEP afin de réaliser une appréciation objective de l'évaluation de l'application de la politique. La Commission souligne également la qualité du processus de décision qui a mené au choix du programme à évaluer. Cependant, le rapport d'autoévaluation de la mise en œuvre de la PIEP évoque à plusieurs reprises l'absence d'actions envisagées en lien avec les problématiques identifiées dans le devis d'évaluation de programme *Techniques de diététique* et effectivement examinées dans le rapport. La Commission partage le constat du Collège et lui **suggère** de procéder, lors de ses prochaines évaluations de programme, à une analyse approfondie permettant de dégager des conclusions justes et un plan d'action pertinent.

La Commission constate que l'efficacité de l'application de la PIEP présente des faiblesses sur certains autres aspects. Selon la section huit de la PIEP portant sur l'évaluation continue,

le Collège doit rendre accessibles les informations du système de gestion pédagogique à l'ensemble des programmes et les rapports annuels des départements doivent faire le point sur les mesures relatives à l'amélioration du programme. Les élèves sont également invités à remplir un questionnaire sur leur perception du programme et les données qui en résultent sont par la suite examinées en département. L'équipe départementale est donc au cœur de l'évaluation continue, mais la visite et le rapport ont montré que les données du système de gestion pédagogique ont été abordées de façon rudimentaire. Par exemple, selon le rapport du Collège « *l'analyse des taux de réussite est succincte, voire absente* » dans les rapports annuels du Département de diététique. Le rapport d'autoévaluation de la mise en œuvre de la PIEP indique que « *le système ne semble pas totalement au point...ou les utilisateurs n'en maîtrisent pas toutes les subtilités* ». Il appert que les moyens pour assurer une évaluation continue devant conduire à un diagnostic du programme n'ont pas été déployés, et ce, même si les données pertinentes sur le suivi du cheminement des élèves sont accessibles. En l'occurrence, les rapports annuels du Département de diététique ne reflètent pas l'application de l'exercice des responsabilités dévolues au Collège et au département et l'information provenant des questionnaires adressés aux élèves est absente. Le Collège a informé la Commission de son intention de développer, dans le cadre de sa future politique de gestion des programmes, un tableau de bord et des outils permettant une mise en œuvre efficace de son évaluation continue. À cet égard, la Commission **suggère** au Collège de procéder rapidement à la mise en place des moyens pour l'implantation de la politique de gestion des programmes. La Commission demande au Collège de l'informer de l'avancement de ses travaux au moment où il le jugera opportun. Elle l'encourage aussi, comme le Collège l'envisage, à organiser un perfectionnement pour les utilisateurs du système de gestion pédagogique.

L'évaluation de la formation générale et de la formation contributive a été peu abordée dans le rapport. D'après le Collège, l'outil utilisé pour la collecte des données auprès des enseignants de la formation contributive comportait des limites et ne permettait pas d'analyser de façon systématique les causes de la faiblesse des élèves dans certains cours du domaine des sciences. Dans le contexte où le programme sera appelé à être révisé selon l'approche par objectifs et standards, le Collège aurait pu profiter de l'occasion pour enrichir sa réflexion sur la contribution de ces deux composantes de la formation des élèves au développement du programme et pour mieux comprendre les facteurs influençant la réussite.

La Commission remarque que le Collège s'est doté d'un plan de suivi provisoire qui demeure encore incomplet pour la mise en œuvre des actions envisagées afin d'améliorer le programme *Techniques de diététique*. Le plan d'action étant toujours non conforme à la PIEP, la Commission ne peut lever la recommandation qui avait été adressée au Collège lors

de l'évaluation de l'application de la PIEP. Les commentaires à ce sujet seront traités plus loin dans le rapport.

Les membres de la Commission des études et du conseil d'administration ont reçu une synthèse du rapport et se sont appuyés sur celle-ci pour prendre les décisions relevant de leurs responsabilités. Le conseil d'administration a adopté, sur une recommandation favorable de la Commission des études, le rapport d'autoévaluation⁴.

La mise en œuvre du programme

Pour chacun des critères retenus, la Commission fait ses principales constatations, souligne les points forts et formule, le cas échéant, des commentaires, des invitations, des suggestions ou des recommandations susceptibles de contribuer à l'amélioration de l'un ou l'autre aspect de la mise en œuvre du programme.

La pertinence du programme

L'évaluation de la pertinence vise à estimer si le programme, tel qu'il a été élaboré par le Collège, répond de manière satisfaisante aux besoins du marché du travail ainsi qu'aux attentes des étudiants et de la société.

Les données recueillies par le Collège sur le taux de placement des diplômés indiquent que sur 49 élèves se destinant à l'emploi entre 2000 et 2004, 47 ont trouvé un emploi à la fin de leurs études. Les finissants sont principalement employés dans les milieux institutionnels et les PME (petites et moyennes entreprises). Le Collège constate néanmoins que le marché du travail offre peu d'emplois à temps plein et bien rémunérés dans le domaine de la diététique pour les élèves finissants. Selon lui, une majorité de finissants occupent des emplois reliés au domaine de l'alimentation, notamment des emplois de cuisinier ou d'aide en alimentation, mais des emplois non reliés au DEC en *Techniques de diététique*. La faible présence d'industries agroalimentaires dans la région du Bas-Saint-Laurent ajoute à la difficulté d'obtenir un emploi dans le domaine de formation de l'élève. Le Collège reconnaît que l'intégration des finissants au marché du travail constitue un enjeu pour le programme. Ce constat est appuyé par le rapport d'analyse de la situation de travail⁵ qui précise que l'obtention du DEC permet normalement d'accéder aux catégories d'emploi de technicien en diététique.

4. Le rapport complet d'autoévaluation était cependant disponible pour ceux qui souhaitaient en prendre connaissance.

5. Ministère de l'Éducation, « Rapport d'analyse de la situation de travail : technicienne et technicien en diététique », novembre 2001, 47 pages.

Pour connaître les attentes et les besoins du marché du travail, le Collège et les enseignants associés au programme disposent des informations recueillies auprès des employeurs dans le cadre des stages en entreprises qu'effectuent les élèves de sixième trimestre. Des contacts avec les employeurs sont aussi développés lors de partenariats avec des organismes régionaux et communautaires qui participent à des activités en lien avec la formation des élèves (panels d'évaluation sensorielle, développement de nouveaux produits). Le Département de diététique a également procédé à deux rencontres formelles avec les employeurs afin d'identifier leurs attentes. La dernière rencontre remonte à 1998. De plus, le Collège dispose, depuis 2001, du rapport d'analyse sur la situation de travail (AST) des techniciens en diététique réalisé par le ministère de l'Éducation. Enfin, le Service de placement du Collège collige les attentes et les exigences du marché du travail et les transmet aux responsables des programmes lors des opérations annuelles de relance des employeurs. À cet égard, la Commission estime que les outils développés par le service *Placement et stages ATE* du Collège permettent d'obtenir des informations intéressantes sur les attentes des employeurs. Par contre, bien que le Collège possède des mécanismes pertinents pour connaître les besoins des employeurs, la Commission constate que le Collège n'a pas mis en œuvre les moyens nécessaires pour systématiser la prise en charge de ces informations par les intervenants du programme.

D'autre part, pour les besoins de l'autoévaluation, les élèves du programme ont été invités à participer à des groupes de discussion et à remplir des questionnaires sur leurs perceptions du programme. Cependant, certains indices émergeant de ces consultations auraient dû inciter le Collège à fouiller plus loin leurs attentes, particulièrement à l'égard du poids accordé à la formation en nutrition dans le programme. Par ailleurs, le Collège n'a pas mis sur pied de mécanismes de liaison avec les diplômés qui permettraient, sur une base récurrente, l'identification d'améliorations possibles au programme. La Commission **suggère** donc au Collège de systématiser l'analyse des données des besoins du marché du travail en fonction des attentes de ses élèves, de mettre sur pied des mécanismes de liaison avec ses diplômés et, enfin, de prendre en charge les conclusions qui découlent des analyses.

Malgré les attentes formulées par les élèves et malgré les informations dont disposait le Collège sur les besoins des employeurs au fil des ans, peu d'ajustements ont été faits pour répondre aux besoins des employeurs et aux attentes des élèves. Compte tenu des constats observés précédemment et des enjeux liés à l'intégration des élèves au marché du travail, le Collège devra adapter promptement le programme.

La Commission recommande au Collège d'ajuster sans délai la mise en œuvre locale du programme aux besoins actuels et futurs des employeurs et aux attentes de ses étudiants.

La cohérence du programme

L'évaluation de la cohérence porte sur les activités d'apprentissage, sur leur articulation au regard de l'atteinte des objectifs du programme et sur la charge de travail des élèves.

Le programme *Techniques de diététique* n'étant pas encore un programme développé par objectifs et standards (approche par compétences), les objectifs des cours de la formation spécifique sont déterminés par les *Cahiers de l'enseignement collégial*. Le logigramme des cours est construit autour de trois blocs de cours principaux : *aliments*, *nutrition* et *gestion*. Les cours de la formation contributive (18 ²/₃ unités) préparent les élèves aux cours de diététique, c'est le cas des cours de biologie, de microbiologie et de chimie associés aux blocs *aliments* et *nutrition*. Parmi les disciplines contributives, le programme compte également deux cours d'administration et un cours de psychologie. Pour obtenir leur diplôme d'études collégiales, les élèves doivent avoir réussi les 26 ²/₃ unités de la formation générale. La Commission constate que tous les objectifs du programme sont pris en compte dans les cours qui le composent.

Les activités d'apprentissage sont ordonnées de façon à tenir compte de la progression des apprentissages et de l'atteinte des objectifs du programme, mais comme l'ont constaté les enseignants de la formation spécifique et les élèves, les liens de concertation intradisciplinaires et interdisciplinaires ne sont pas établis. Au moment de l'évaluation institutionnelle, en novembre 2004, la Commission avait recommandé au Collège de prendre tous les moyens nécessaires pour implanter, dans tous les programmes, une véritable approche programme et de développer la concertation des enseignants de la formation spécifique et générale. Le plan stratégique 2004-2009 du Collège prévoit d'ailleurs la mise en œuvre d'une voie d'action visant à consolider l'approche programme dans l'enseignement. La Commission **suggère** au Collège de profiter de la mise en place de changements dans le programme actuel et du démarrage des travaux d'implantation du programme révisé pour accélérer la mise en œuvre d'une véritable approche programme en *Techniques de diététique*.

Les élèves sont généralement bien informés des exigences propres à chaque activité d'apprentissage, notamment par les plans de cours. La visite a cependant permis de constater que pour les laboratoires de diététique, les objectifs poursuivis ne sont pas connus des élèves. La charge de travail est généralement équilibrée d'une session à l'autre. Toutefois, les élèves rencontrés au moment de la visite ont perçu que la charge de travail est moins élevée que ce qui est demandé dans la pondération des cours. Ils ont également exprimé leur désir d'approfondir davantage les matières abordées dans les cours de diététique.

Les méthodes pédagogiques

L'évaluation de la valeur des méthodes pédagogiques vise à vérifier si celles-ci sont adaptées aux objectifs du programme, aux activités d'apprentissage et aux caractéristiques de la population étudiante. Deux types de décisions concernent le choix des méthodes pédagogiques : les décisions d'ensemble quant à la place relative de certaines composantes du programme telles que les stages, les laboratoires ou la formation en alternance; les décisions pédagogiques qui s'appliquent à chacune des activités pédagogiques.

Comme l'a constaté le Collège, bien que les méthodes pédagogiques soient variées, il y a au sein du Département de diététique un questionnement sur leur efficacité au regard des objectifs du programme. En outre, les points de vue exprimés par les élèves au cours de la visite traduisent un degré de satisfaction mitigée à l'égard des méthodes pédagogiques. Celles-ci semblent laisser peu de place aux activités orientées vers des applications pratiques et intégratives. Les élèves se disent généralement peu motivés par les méthodes pédagogiques actuelles et souhaiteraient aborder davantage d'éléments de contenu et d'activités pédagogiques liées à la nutrition. Une meilleure concertation entre les enseignants des cours de la formation spécifique, à ce niveau, pourrait favoriser la motivation des élèves et l'intégration des apprentissages. Selon le Collège, un nombre plus élevé de stages, situés plus tôt dans la formation, pourrait répondre aux besoins d'application et d'intégration. De plus, cela permettrait aux élèves de cibler un secteur de leur formation selon leurs intérêts et d'acquérir une expérience sur le terrain, augmentant ainsi leur chance de mieux intégrer le marché du travail.

La Commission note que les méthodes pédagogiques ne constituaient pas un enjeu de l'évaluation au démarrage de cette opération et n'ont donc pas fait l'objet d'un examen approfondi par le Collège. C'est pourquoi la Commission **suggère** au Collège de s'assurer d'investiguer davantage la question et, le cas échéant, de prendre les mesures appropriées.

Le comité de visite a été à même de constater la collaboration qui s'est développée avec le programme *Techniques de travail social* pour offrir des repas santé à des groupes de personnes âgées. La Commission estime que cette activité constitue une initiative intéressante pour la formation pratique des élèves.

L'évaluation des apprentissages

L'examen de ce critère vise à vérifier si l'évaluation des apprentissages des étudiants permet effectivement d'attester que ces derniers ont atteint les objectifs de chacune des activités d'apprentissage et par le programme dans son ensemble.

Un examen du matériel d'évaluation et des plans de cours relatif aux disciplines principales démontre que les évaluations pour un même cours sont généralement morcelées et font souvent appel à la mémorisation de notions théoriques vérifiées à l'aide de nombreux tests ponctuels. De fait, les évaluations valorisent davantage une approche axée sur l'acquisition de connaissances que sur l'intégration. Cependant, les buts de l'évaluation des apprentissages contenus dans la politique institutionnelle d'évaluation des apprentissages (PIEA) indiquent que l'évaluation doit permettre à l'élève de porter un jugement sur le niveau d'intégration de ses apprentissages. La politique mentionne, de plus, que le département a la responsabilité de favoriser l'élaboration de stratégies d'intégration des apprentissages et d'outils d'évaluation de l'intégration des apprentissages. Le rapport d'évaluation du Collège reconnaît, à cet effet, que certains plans de cours ne respectent pas la PIEA. En conséquence,

la Commission recommande au Collège de s'assurer de l'application de la politique institutionnelle d'évaluation des apprentissages, notamment en ce qui concerne l'intégration des apprentissages.

En conformité avec la PIEA, l'établissement s'assure que l'évaluation des apprentissages est équivalente pour un même cours donné par des enseignants différents. Les élèves rencontrés au moment de la visite ont cependant soutenu que les exigences en français étaient variables d'un professeur à l'autre. Malgré les efforts consentis par le Collège afin d'assurer l'équité de l'évaluation des apprentissages, des améliorations pourraient être apportées. La Commission encourage le Collège à compléter le redressement qu'il avait initié si des ajustements sont encore requis.

L'efficacité du programme

L'évaluation de l'efficacité porte sur la capacité de l'établissement à attirer et à maintenir dans le programme un effectif d'étudiants qui atteint les objectifs du programme.

Pour être admis dans le programme, l'élève doit avoir réussi le cours du secondaire Sciences physiques 436. Selon l'article 8.1 du *Règlement sur les conditions d'admission*, la personne dont les chances de réussite dans le programme choisi sont évaluées faibles devra d'abord, si le Collège le juge nécessaire, suivre une session d'accueil et d'intégration appelée *Tremplin collégial*. Au trimestre suivant, la personne continue dans son programme d'études. Le règlement omet cependant d'indiquer le critère utilisé pour imposer la session d'accueil et d'intégration à un élève. Pour le découvrir, il faut se référer au document décrivant le programme *Tremplin collégial* (résultats en français de cinquième secondaire inférieurs à 70 %). La Commission note que le *Règlement sur les conditions d'admission* aurait intérêt à être clarifié sur ce point.

Le Collège recrute et admet des élèves qui satisfont aux conditions d'admission et qui sont capables de réussir dans le programme *Techniques de diététique*. La moyenne générale au secondaire des élèves admis au programme est un peu plus faible que celle de l'ensemble des élèves du Collège, mais les taux de réussite sont généralement satisfaisants. Le rapport d'autoévaluation indique que les élèves arrivent au collégial avec certaines lacunes en sciences et connaissent par la suite davantage de difficulté dans les cours de la formation contributive reliés aux sciences. Dans son plan de suivi, le Collège envisage de mettre en place des mesures d'aide pour soutenir la réussite des cours en sciences.

La Commission note avec intérêt que le choix du Collège d'offrir le cours de français propre en première session a eu les retombées escomptées chez les élèves. Ces derniers ont confirmé la pertinence de la mesure sur l'amélioration de la réussite et ont souligné leur appréciation des cours.

La visite a montré que le programme attire des élèves intéressés par la nutrition, mais qui n'ont pas décidé de devenir nutritionnistes en raison de la prédominance du contenu scientifique des programmes universitaires. Il apparaît toutefois que les élèves ne découvrent en quoi consistent réellement le programme et ses finalités qu'en cours de formation. Le Collège reconnaît à cet égard que les buts et les objectifs du programme ainsi que les quatre grands volets⁶ de *Techniques de diététique* sont méconnus par les élèves du secondaire. La visite a aussi permis de découvrir que le programme n'est pas très bien connu par les élèves en provenance des autres programmes du Collège. La Commission invite le Collège à s'assurer que les élèves, avant l'entrée, comprennent bien les finalités du programme.

La faible rétention des élèves a été identifiée comme un des six enjeux de la présente évaluation. Cependant, d'après le rapport d'autoévaluation de la mise en œuvre de la PIEP, la problématique de la persévérance a été traitée de façon limitée par le Collège et aucune action n'a été envisagée à cet égard malgré les conclusions du Collège indiquant une « certaine fragilité »⁷ de la persévérance au deuxième et au troisième trimestre. La Commission **suggère** au Collège d'examiner rapidement les motifs d'abandon du programme *Techniques de diététique* et de prendre les moyens en conséquence.

6. Gestion des services alimentaires, Industrie agroalimentaire, Service à la clientèle et Inspection des aliments.

7. Rapport d'autoévaluation du programme *Techniques de diététique*, juin 2005, page 61. Le Collège y précise aussi que « plusieurs élèves quittent le programme dès le deuxième trimestre. », mais que « les grandes variations observées [...] s'expliquent, entre autres, par le petit nombre d'élèves. »

Au cours de la période d'observation choisie par le Collège⁸, les taux de diplomation de *Techniques de diététique* se sont maintenus environ dix points au-dessus de la moyenne de l'ensemble des programmes du Collège (à l'exception des élèves inscrits à l'automne 2000), ce qui constitue un résultat satisfaisant considérant la moyenne générale au secondaire plus faible des élèves inscrits au programme. La Commission encourage le Collège à accentuer les efforts pour améliorer la diplomation dans le sens de son plan de la réussite⁹.

L'atteinte des objectifs du programme est également mesurée par l'épreuve synthèse de programme (ESP) qui doit notamment vérifier si les élèves sont aptes à intégrer le marché du travail. Le cours porteur de l'épreuve synthèse est le *Séminaire d'intégration* (120-661-89). Dix heures sont consacrées à la préparation de l'ESP et vingt heures à la passation de l'épreuve elle-même. Il s'agit en fait d'examens écrits dans lesquels les élèves sont confrontés à des mises en situation. Chaque enseignant, spécialiste de son volet, développe et corrige son examen séparément. Sauf en ce qui concerne la correction du français écrit, l'apport de la formation générale et de la formation contributive n'est pas pris en compte dans l'évaluation. D'après le Collège, dans sa forme actuelle, l'ESP ne comporte pas suffisamment d'applications pratiques et n'intègre pas assez les différents champs de spécialisation. La Commission est d'accord avec ce constat et encourage le Collège à mettre en œuvre au plus tôt l'action envisagée dans son plan de suivi afin de développer, dans la perspective du nouveau programme par compétences, une épreuve synthèse de programme qui évalue l'intégration des apprentissages.

Les critères additionnels retenus par le Collège

Le rapport d'autoévaluation du Collège couvrait deux critères additionnels, soit l'encadrement des élèves et l'adéquation des ressources humaines, matérielles et financières.

L'encadrement des élèves

Les rencontres effectuées lors de la visite ont permis de constater que le programme *Techniques de diététique* profite d'un personnel enseignant dévoué et que les élèves sont soutenus dans leurs efforts d'apprentissage. Les élèves rencontrés ont d'ailleurs confirmé la grande disponibilité de leurs professeurs.

8. Le Collège a choisi de suivre la diplomation de chacune des cohortes d'élèves qui s'étaient inscrits de l'automne 1997 à l'automne 2001.

9. La cible du Collège, pour l'ensemble des programmes, est d'atteindre un taux d'obtention du DEC de 71 % en 2009-2010. En moyenne, 53 % des élèves ont obtenu leur DEC en *Techniques de diététique* dans les délais prescrits au cours de la période d'observation.

Si le soutien attentif des professeurs apparaît comme l'une des forces du programme, le Collège se questionne sur l'effet que cela pourrait avoir sur le développement de l'autonomie des élèves. Dans son plan d'action, le Collège envisage de mettre en œuvre des stratégies à l'intérieur des cours pour développer progressivement l'autonomie des élèves.

Le rapport du Collège indique que plusieurs mesures d'aide sont disponibles pour les élèves du programme *Techniques de diététique*, mais celles-ci sont apparemment sous-utilisées, notamment le Centre d'aide en français. La visite a montré que peu d'activités d'apprentissage font appel à la capacité des élèves à produire des textes écrits dans les cours de la formation spécifique.

L'adéquation des ressources humaines, matérielles et financières

Les ressources humaines affectées au programme permettent de répondre adéquatement aux besoins des étudiants. Le personnel enseignant dans le programme possède une formation pertinente, mais compte tenu de la diminution de la clientèle étudiante ces dernières années, un nombre plus restreint de professeurs en diététique doit aujourd'hui couvrir plusieurs secteurs et assurer un plus grand nombre de préparations en dehors de leur champ de spécialisation habituel. Dans ce contexte, le perfectionnement constitue un défi important, plus spécialement quand la formation disponible se trouve à l'extérieur de la région.

L'implantation prochaine du nouveau programme sera l'occasion pour le Collège d'offrir du soutien particulier aux enseignants, car le processus d'élaboration des programmes du Collège prévoit de l'accompagnement et de la formation au personnel associé au programme. Le processus permet notamment d'assurer le suivi d'un programme durant trois ans à partir de son implantation. La Commission s'était déjà prononcée sur la qualité de ce processus et l'avait jugé efficace. Celui-ci devrait porter fruit dans la mesure où le Collège exercera le leadership voulu à toutes les étapes de l'élaboration du programme et qu'il précisera adéquatement le rôle des intervenants. Les enseignants rencontrés ont exprimé leur confiance à cet égard, en cela appuyés par les résultats obtenus jusqu'à maintenant dans l'implantation des programmes révisés.

Malgré la diminution de personnel, le Collège et la Commission notent que les enseignants de diététique s'engagent régulièrement dans l'organisation d'activités en lien avec la formation des élèves, ce qui constitue un atout pour le programme.

La Commission souligne également la qualité des locaux de production et de distribution. Le rapport note cependant des lacunes au niveau de l'équipement technologique : les

équipements sont non adaptés au champ d'activités consacré à la technologie des aliments au sein de l'industrie agroalimentaire. L'implantation du nouveau programme permettra éventuellement de compléter les acquisitions nécessaires et d'apporter des modifications à certains locaux afin de répondre aux besoins de la formation.

Plan d'action

À la suite de la réalisation de l'autoévaluation, le Collège a produit un plan de suivi provisoire. Contrairement à ce que prévoit la PIEP du Collège, le plan n'identifie pas les priorités d'action retenues. Le plan pourrait être plus précis à cet égard afin d'être vraiment efficace. A fortiori, le Collège n'a pas encore constitué d'équipe-programme pour mettre en œuvre son plan d'action. Le rapport mentionne que les responsabilités sont partagées entre le Collège, le département et le programme. Au cours de la visite, le Collège a remis une deuxième version du plan qui précise davantage le partage des responsabilités. Cette version n'a toutefois pas encore été approuvée par les instances concernées.

La Commission note que les actions proposées dans le plan de suivi sont davantage de l'ordre de l'analyse que du changement et qu'elles devront être réajustées en fonction des nouveaux diagnostics. En effet, l'analyse qui aurait dû être faite au moment de l'évaluation a conduit le Collège à poursuivre la réflexion dans son plan de suivi.

Dans son état actuel, le plan d'action n'est pas conforme à la PIEP du Collège et ne peut permettre d'apporter un suivi adéquat à l'évaluation de programme. En conséquence,

la Commission recommande au Collège de se doter d'un véritable plan d'action qui puisse constituer un instrument d'amélioration de la qualité du programme.

Conclusion

Au terme de l'évaluation du programme selon les critères qu'elle a retenus, la Commission estime que le programme *Techniques de diététique* du Cégep de Rimouski présente des forces évidentes, mais aussi des faiblesses que le Collège devra corriger.

Parmi les forces du programme, le Collège peut compter sur une équipe professorale qui est en mesure d'offrir aux élèves un soutien qui répond aux buts et aux objectifs du programme. Les élèves apprécient particulièrement la grande disponibilité des enseignants. Les partenariats réalisés avec des organismes régionaux ont permis de mettre en œuvre de nombreuses activités en lien avec la formation des élèves et qui suscitent la fierté des intervenants du programme. De plus, les locaux de production et de distribution sont particulièrement bien adaptés à l'enseignement de la diététique. Malgré une moyenne générale au secondaire plus faible, les taux de réussite des élèves inscrits dans le programme sont satisfaisants. La présence d'un cours de français propre en première session a notamment contribué à l'amélioration de la réussite des élèves. Le personnel associé au programme montre beaucoup d'ouverture face aux changements qui s'annoncent avec la venue prochaine d'un programme *Techniques de diététique* révisé en objectifs et standards.

Des améliorations devront cependant être apportées au programme pour en assurer efficacement la mise en œuvre. Bien que le Département de diététique ait à sa disposition les informations et les outils pour réaliser un diagnostic adéquat et actualiser le programme, cela n'a pas permis d'apporter les modifications nécessaires au fil des ans. Peu de moyens ont été donnés au programme par le Collège pour assurer une prise en charge efficace de l'évaluation continue. C'est pourquoi le Collège devrait procéder, lors de ses prochaines évaluations de programme, à une analyse approfondie permettant de dégager des conclusions justes et un plan d'action pertinent. Afin de répondre aux besoins actuels et futurs des employeurs et aux attentes de ses étudiants, le Collège devrait ajuster sans délai la mise en œuvre locale du programme. Pour l'appuyer dans ce travail, une suggestion lui a été faite afin de systématiser l'analyse des données des besoins du marché du travail en fonction des attentes de ses élèves, de mettre sur pied des mécanismes de liaison avec ses diplômés et, enfin, de prendre en charge les conclusions qui découlent des analyses. Le Collège devra également implanter une véritable approche programme et développer la concertation entre les enseignants de la formation spécifique et ceux de la formation générale. Il devra aussi s'assurer de l'application de la PIEA au regard de l'intégration des apprentissages dans les cours de la formation spécifique et faire en sorte que les méthodes pédagogiques soient davantage orientées vers des applications pratiques.

L'appréciation de l'application de la PIEP qui a été réalisée par le Collège permet de lever les trois premières recommandations qui lui avaient été adressées. Le plan de suivi provisoire présenté par l'établissement n'est toujours pas conforme à sa politique et la Commission lui recommande de se doter d'un véritable plan d'action pouvant constituer un outil d'amélioration de la qualité du programme.

Les suites de l'évaluation

En réponse à la version préliminaire du présent rapport, le Collège a souscrit à l'analyse faite par la Commission. Il entend se servir des recommandations qui lui ont été faites pour effectuer le suivi de l'autoévaluation et celui de l'élaboration du nouveau programme. Parmi les travaux en cours de réalisation et prévus au plan de suivi, l'établissement expérimente un modèle d'évaluation continue des programmes d'études.

La Commission estime que les actions qui découlent du plan d'action devraient contribuer à améliorer la qualité de la mise en œuvre du programme. Elle s'attend à recevoir, au moment opportun, un rapport présentant les progrès réalisés au regard des deux recommandations formulées dans ce rapport.

La Commission d'évaluation de l'enseignement collégial

Nicole Lafleur, présidente